SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Novembre 2024 à 19 heures 30

<u>suivant convocation aux Membres</u> <u>en date du 28 octobre 2024</u>

Présidence : Le maire, Vincent STRICH

<u>Membres présents</u>: Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE; Sophie DIENER; Germain JUNG; Pierre MALATRE; Angélique MARTIN; Jean-Philippe RUBERT; Sonia SCHMITZ; Géraldine SCHURDER; Denis WACH et Céline WALTERSBERGER.

Membres absents excusés : Mme Laetitia NASTASI et MM. Christian ENTZ et Jérôme PRUVOT.

Secrétaire de séance : Mme Angélique MARTIN.

Début de séance : 19h39

0-0-0-0-0-0-0

PROCURATIONS

M. Christian ENTZ donne pouvoir à Mme Géraldine SCHURDER;

M. Jérôme PRUVOT donne pouvoir à M. Jean-Philippe RUBERT;

Pour les représenter au Conseil municipal du 4 novembre 2024 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Angélique MARTIN en qualité de secrétaire pour cette séance. <u>Avis favorable à l'unanimité</u>

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Après la transmission du PV de la séance du 14 octobre 2024, aucune remarque n'est formulée. Le PV est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

3/ Choix et validation de l'organisme et de la solution financière pour les travaux d'extension du réseau de chaleur

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux d'extension du réseau de chauffage vers l'église dont le commencement est prévu pour début décembre 2024 et compte-tenu d'un besoin ponctuel de trésorerie en attendant le versement des subventions, 3 organismes financiers ont été contactés afin de proposer une offre avec les 2 options : emprunt et ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie.

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

• D'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de l'organisme « CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES »

Caractéristiques:

• Emprunteur : commune de STEINBRUNN-LE-HAUT

• Montant : 100 000 €

Durée : 1 an

Périodicité de révision du taux : mensuelle

• Paiement des intérêts : trimestriel

- Frais de dossier : 0,10 % avec un minimum de 150 €
- Commission d'engagement : 0,20 % avec un minimum de 150 €
- Référence : EURIBOR 3 mois flooré (Index Euribor 3 mois à ce jour : 3,179 % à titre indicatif)

Le Conseil municipal:

- autorise le maire ou son 1^{er} adjoint (adjoint aux finances), à signer le contrat portant ouverture d'une ligne de trésorerie et reçoit tout pouvoir pour procéder aux diverses opérations prévues dans l'offre;
- précise que le maire et le comptable public du SGC de Mulhouse (<u>Service de Gestion Comptable</u>) seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Le Conseil municipal émet un avis <u>favorable à l'unanimité</u> par 13 voix POUR (11 + 2 procurations).

4/ Dossiers de demandes de subvention pour :

a. Projet pour les travaux d'extension du réseau de chauffage

Notification d'attribution de subvention au titre de la DETR (Préfecture du Haut-Rhin) pour un montant de 103 182,45 € ;

Notification d'attribution de subvention au titre du Fonds Communal Alsace (Collectivité européenne Alsace) pour un montant de 52 154,00 € ;

Promesse d'attribution de subvention au titre de CLIMAXION (Région Grand Est) pour un montant équivalent à 40 % de la dépense subventionnable.

b. Projet pour l'atelier communal

Les programmes relatifs aux locaux « abritant les services de l'Etat ou assimilés » ne peuvent pas bénéficier d'une aide financière de la part du Fonds Communal Alsace ;

Nous solliciterons l'enveloppe du Fonds de concours proposé par SLA (solde actuel 40 200,00 €) ; Ainsi que la Préfecture au titre de la DETR et autres subventions (Leader ; Programme européen, ...)

c. Projet de renforcement sur la sécurisation en traversée d'agglomération

Nous avons réceptionné un nouveau devis présenté par la Sté MSR (Multi Services Routier), destiné à renforcer la signalisation existante. Le montant est de 12 134,00 € HT.

Nous solliciterons différentes instances pour l'obtention d'une aide financière en y intégrant rétroactivement la facture acquittée auprès de la Sté SIGNATURE.

Au moment de la réalisation des travaux initiaux, nous avons obtenu une étude validée par la Collectivité européenne d'Alsace ; de plus les travaux qui concernent la RD 6 bis sont à la charge de la CeA.

Le Conseil municipal émet un avis <u>favorable à l'unanimité</u> par 13 voix POUR (11 + 2 procurations).

5/ Informations SLA

<u>Commission « Habitat »</u> : la commission s'est tenue à Saint-Louis le 18 octobre dernier. Mme Sonia SCHMITZ a représenté notre commune.

Les principaux points abordés concernent la rénovation énergétique ; des demandes de subventions pour des projets individuels et de copropriété.

Le compte-rendu sera transmis à l'ensemble du Conseil municipal pour information.

<u>Harmonisation des tarifs de l'Eau</u>: un courrier de SLA, en date du 22 octobre dernier, nous informe qu'en raison de contraintes calendaires, il « résulte une incompatibilité technique et administrative pour engager les travaux d'harmonisation des tarifs de l'eau eu égard au respect réglementaire des délais de mise en œuvre de nouveaux contrats et de la période électorale qui court à compter de septembre 2025 ».

Dans ce contexte, l'échéance des travaux d'harmonisation des tarifs de l'eau est reportée après la mise en place de la nouvelle gouvernance de Saint-Louis Agglomération pour le mandat 2026-2032.

6/ Urbanisme

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.068324.24.F0022</u> (CUa) présenté par la SCP COLLINET et SCHMITT-SAURET, notaires à Riedisheim, pour un terrain rue de Rantzwiller, en section n° 01, parcelle n° 414/83, d'une contenance de 1929 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.068324.24.F0023@</u> (CUa) présenté par la SCP RASSER et MEYER, notaires à Geispolsheim, pour un terrain rue Principale, en section n° 01, parcelle n° 408, d'une contenance de 13 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.068324.24.F0024</u> (CUa) présenté par la SCP COLLINET et SCHMITT-SAURET, notaires à Riedisheim, pour un terrain 4 rue du Milieu, en section n° 02, parcelle n° 177/75, d'une contenance de 789 m².

<u>Modification du permis de construire n° PC.068324.23.F0005 M01</u> présenté par Monsieur KEIFLIN Pierre, pour la modification de la position de la maison et la modification de l'épaisseur du mur du garage ; section n° 02 – parcelle n° 378 d'une contenance de 719 m^2 .

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

7/ Travaux

Rénovation de l'appartement communal : les travaux se poursuivent.

La cuisine a été commandée et achetée. Dès livraison, elle sera installée par M. Vincent REMY dont le devis a été accepté.

Les travaux devront être terminés d'ici fin décembre afin que l'appartement puisse être loué dès janvier 2025.

<u>Chicanes de sécurité</u>: les plots qui matérialisent les chicanes de sécurité sur la RD 6 bis sont régulièrement heurtés, voire même cassés! Nous avons obtenu un devis auprès de la Sté MSR (multi services routiers) pour un montant HT de 12 134.00 €.

Espaces verts:

- **Eglise**: des réaménagements sont envisagés aux abords de l'église. Les thuyas qui se trouvent à l'arrière du petit parking seront enlevés pour laisser place à nouvel aménagement qui reste encore à définir. De même pour l'espace se trouvant sur la droite de l'entrée principale de l'église.
- **Aire de pique-nique** : les deux érables qui doivent être plantés afin de créer un ombrage au niveau des tables de pique-nique seront cherchés et installés dans les prochains jours.

<u>WC publics, site de l'église</u> : prévoir de commander un module pour des WC publics qui seront installés à l'extérieur.

Révision des adoucisseurs : celui installé à l'école maternelle est défaillant. Nous avons reçu un devis d'un montant de 2 200,00 € de la Sté COGEM/PINHEIRO pour le remplacer.

Pour l'adoucisseur installé au manoir, une pièce doit être remplacée. Le nécessaire sera fait en ce sens.

<u>Déplacement des bornes d'apport volontaire</u>: ce projet sera réalisé lors de la présence de l'entreprise qui va intervenir au niveau de la traversée de route pour les travaux d'extension de la chaufferie. Une petite place sera aménagée devant le site des déchets verts pour y entreposer les containers qui sont actuellement dans la rue de Rantzwiller.

8/ Activités des commissions

<u>Opération « 1 bébé, 1 arbre »</u> : le rendez-vous est prévu le samedi 23 novembre au verger de « la croisée des chemins ».

Les parents ayant eu la joie d'avoir une naissance au cours de l'année seront invités à venir planter un arbre symbolique pour leur enfant. Les invitations seront remises aux 9 familles concernées.

<u>Journée récréative pour nos seniors</u>: prévue comme à l'accoutumée pour le 1^{er} dimanche du mois de décembre, soit le 01.12 pour cette année. Le choix du prestataire ainsi que le menu ont été définis. Les invitations sont prêtes pour une distribution dès que possible.

9/ Informations / Divers

<u>La commission embellissement du village</u> a décidé de prévoir quelques illuminations pour marquer l'ambiance et la magie des fêtes de fin d'année.

Pour le manoir, les façades avant ainsi que donnant sur la rue des Seigneurs seront décorées et pour l'école maternelle, ce sont les fenêtres donnant sur la rue principale qui seront agrémentées.

L'idée du grand sapin entreposé entre la mairie et l'école est abandonnée ; une guirlande pourrait être apposée sur le thuya/sapin se trouvant au cimetière, à l'angle avec la rue des Bergers.

Mme Angélique MARTIN aidée de quelques volontaires, a accepté de relever ce défi. Un budget prévisionnel modéré sera engagé pour les dépenses y relatives.

<u>Conseil d'école</u> : la prochaine rencontre est prévue le mardi 5 novembre 2024 à 18h00 à Steinbrunn-Le-Bas.

<u>Terrain rue de la Fontaine/rue du Château</u>: le maire, assisté de Mme Géraldine SCHURDER, a rencontré le propriétaire d'une des 2 parcelles dont la commune souhaitait faire l'acquisition à l'époque de la réalisation des travaux d'aménagement dans le secteur Sud. Un agencement avait alors été entrepris pour solutionner une partie de la problématique des coulées de boues dans ce secteur. Il est question que la commune fasse l'acquisition de cette parcelle pour des raisons d'utilité publique. La discussion doit mener à une réflexion pour chacune des parties, notamment sur le prix d'achat. D'autres informations seront communiquées ultérieurement, en fonction de l'avancement de ce dossier.

<u>Prochaines rencontres/réunions</u>:

<u>Du 08/11/2024 au 04/01/2025</u> : exposition « 250 ans d'histoire, Saint-Louis, un bureau de poste pas comme les autres » ;

Du 15 au 17/11/2024: 29ème salon des 40 (Art du grand Est, Allemagne, Suisse);

Le 17/11/2024 : cérémonie de commémoration à UFFHEIM ;

<u>Du 20 au 24/11/2024</u> : célébration des 80 ans de libération pour Brunstatt-Didenheim, Flaxlanden & Zillisheim :

26/11/2024: rencontre sur les premiers résultats pour la nappe d'Alsace et les aquifères du Sundgau.

Tour de table

Néant

0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 27 minutes. La prochaine séance est prévue pour le lundi 9 décembre 2024

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE :	Sophie DIENER :	Christian ENTZ : Par procuration, Géraldine Schurder
Germain JUNG :	Pierre MALATRE :	Angélique MARTIN : Secrétaire de séance
Laëtitia NASTASI : Absente excusée	Jérôme PRUVOT : Par procuration, J-Philippe RUBERT	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER :	Denis WACH:
Céline WALTERSBERGER :		

Délibérations:

N° 1 pour le point 03 : choix et validation de l'organisme et de la solution financière pour les travaux d'extension du réseau de chaleur ;

N° 2 pour le point 04 : projet de renforcement sur la sécurité routière en traversée d'agglomération.